



Absence une journée mon employeur me demande un arret maladie

Par **liloute**, le **12/12/2012** à **19:18**

Bonsoir,

Je souhaiterais avoir un renseignements svp

Le 22/11, je ne suis pas aller travailler car j'étais malade dans la nuit et je ne me sentais pas de prendre la voiture pour aller travailler, j'ai donc envoyer un mail à mon responsable l'informant que je ne serais pas présente cette journée la car j'étais malade mais que je serais de retour au travail le lendemain. Je ne suis donc pas aller voir le medecin et je suis retourné travailler le lendemain.

Aujourd'hui, le 12/12, je recois un mail du RH me demandant de leur envoyer un certificat médical suite à cette absence.

Il faut savoir que je suis en CDD depuis 1 an et que mon contrat se termine a la fin du mois de plus je n'ai jamais manquer une journée sauf ce jour la.
J'aimerais savoir si je dois leur en fournir un sachant que je n'en ai pas, et je voulais savoir ce que je risque si leur fourni pas

dans l'attente
je vous remercie

Par **P.M.**, le **12/12/2012** à **20:03**

Bonjour,

Effectivement vous auriez dû quand même vous faire délivrer un certificat médical mais l'employeur ne pourrait rompre le CDD que pour faute grave laquelle ne semble pas avérée, en revanche, il pourrait vous sanctionner autrement en respectant éventuellement la procédure et convocation à un entretien préalable si c'est d'un degré supérieur à l'avertissement...

Par **liloute**, le **12/12/2012** à **20:25**

Bonsoir,

je vous remercie pour votre réponse

Mais que dois-je faire dans ce cas? est-ce que je peux leur dire que j'ai prévenu mon responsable de service de cet absence? dois-je leur dire que je n'ai pas d'arrêt de travail?

Par **P.M.**, le **12/12/2012** à **21:05**

Vous pourriez déjà attendre quelques jours pour répondre par lettre recommandée avec AR que vous aviez prévenu votre responsable et que vous ne pensiez pas devoir en plus consulter un médecin puisque vous ne vouliez pas avoir un arrêt-maladie et reprendre le plus vite possible...

Je soupçonnerais l'employeur de vouloir utiliser cet évènement pour ne pas vous verser l'indemnité de précarité...

Par **liloute**, le **12/12/2012** à **22:16**

Et il serait dans son droit de ne pas me la verser, juste pour 1 journée d'absence?

C'est par mail que le service RH m'a la demande...et c'est par mail que j'ai prévenu mon responsable...

Par **P.M.**, le **12/12/2012** à **22:57**

L'employeur ne serait pas en droit de ne pas verser l'indemnité de précarité pour une journée d'absence mais s'il rompait le CDD pour faute grave après respect de la procédure de sanction, ce que vous pourriez contester...

Par **janus2fr**, le **13/12/2012** à **08:31**

Bonjour,

Ne pas venir travailler, même en ayant prévenu, c'est une absence injustifiée. C'est pourquoi l'employeur vous demande de la justifier par un certificat médical.

Beaucoup de salariés pensent que, tant que leur absence ne dépasse pas le délai de carence de la Sécurité Sociale, il n'ont pas besoin de fournir un certificat puisque de toute façon, ils ne seront pas payés.

Mais c'est une erreur. Certes, c'est vrai qu'ils ne seront pas payés, mais dans un cas, il y a absence injustifiée, donc sanctionnable, de l'autre, absence pleinement justifiée par certificat médical et arrêt de travail.

Par **Kikine77**, le **22/09/2016** à **18:51**

Bonjour,

Je suis dans le même cas mais moi je veux poser un congé ou un RTT pour pouvoir justifié mon absence comme j'ai déjà fait mais la mon responsable me demande un arrêt maladie. Je fais partis des gens qui ne vont pas chez le médecin pour une gastro.

Est-ce possible de procéder comme ça ?

D'avance merci de votre retour.

Cordialement CC

Par **P.M.**, le **22/09/2016** à **19:19**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Par **janus2fr**, le **22/09/2016** à **19:26**

[citation]Je suis dans le même cas mais moi je veux poser un congé ou un RTT pour pouvoir justifié mon absence comme j'ai déjà fait mais la mon responsable me demande un arrêt maladie. [/citation]

Bonjour,

Je suppose que dans votre entreprise, comme dans les autres, les congés ou RTT doivent être prévus et acceptés à l'avance. Difficile de prévoir avec un mois d'avance quand on sera malade pour poser des jours...

Par **stella53**, le **31/07/2018** à **09:42**

peut on perdre les indemnites de fin de ccd apres 1 jour d absence in justifier

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!